

Tomblaine, le 8 mars 2019

Monsieur le Président de la  
Métropole du Grand Nancy  
22/24 Viaduc Kennedy  
54000 NANCY

N/Réf : HF/BD

Objet : Modification Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 1<sup>er</sup> mars 2019 et suite aux divers échanges avec vos services, je vous fais les observations suivantes :

- Le projet de GFS (Place du Commerce) que nous avons validé ensemble est en R + Attique alors que toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme autorisent au minimum R + 1. Le recul du niveau R + 1 qui peut être considéré comme un attique n'avait donc pas lieu d'être imposé.
- Le projet de BLUE Habitat (îlot H1 entrée de ZAC) pour lequel j'ai accepté de revoir les règles du Plan Local d'Urbanisme, jouxte la zone 1AUh3 le long du RD2, qui autorise R + 3. Les deux bâtiments projetés, en R + 2 + Attique, avec des reculs qui ne concernent pas les quatre façades, assurent une continuité urbaine avec les bâtiments existants.
- Depuis le début de nos échanges relatifs à vos demandes d'augmentation des hauteurs de constructions et du nombre de niveaux sur la ZAC Bois la Dame, j'ai toujours indiqué que j'y étais favorable à la condition que l'attique soit en retrait de 1.80 m sur toutes les façades, pour défendre la qualité de vie des habitants dans ce quartier.
- La règle actuelle du glossaire qui impose un retrait de 1 m minimum pour un attique s'applique, au-delà de la ZAC Bois la Dame, à toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme. Je ne souhaite pas supprimer cette règle mais je valide votre proposition de « dérogation à cette règle des attiques, possible pour favoriser la qualité architecturale, sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme », uniquement pour le secteur concerné par l'OAP définissant le principe des gradations et de variété des hauteurs sur les tranches 2 et 3 de la ZAC.
- Sur ce même secteur de l'OAP, le recul de 1.80 m minimum devra concerner au moins une façade.

L'évolution du Plan Local d'Urbanisme tel qu'indiqué ci-avant me semble un bon compromis.

Quant à la proposition de m'inviter au restaurant de l'Aéropôle à Tomblaine, ce sera bien sûr avec un grand plaisir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Hervé FERON  
Maire de Tomblaine,

*Cordialement,*

*H. Feron*